**PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 13 SEPTEMBRE** **2019**

**Présents**: Mrs, BOSCHETTI, GATINOIS, GOEHLINGER, GOETZMANN, GUENAIRE, GUILLERME, LARGENTIER, LAVETTI, LORRAIN, MOREL, NONDIER, ROESER.

**Absents excusés** : Mrs BECHE (pouvoir à Michele LORRAIN), MARCHAL (pouvoir à Daniel ROESER) et BACUS.

Cette réunion de Conseil est décentralisée au domaine des Templiers à Bruley.

Le Président accueille les administrateurs et fait procéder à la validation du compte rendu de la réunion de Conseil du 25 juin 2019. Ce compte rendu est validé à l’unanimité. Il sera mis en ligne à destination de nos adhérents conformément au vote qui a eu lieu lors de notre dernière Assemblée Générale.

**PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA)**

On déplore encore quelques cas en Belgique récemment découverts. Les Chasseurs et les brigades nocturnes de l’ONCFS sont parvenus à tirer plus de 200 sangliers dans notre département. Il en resterait 450 environ sur les trois départements concernés dont plus de 200 en Meurthe-et-Moselle. L’Administration tient à ce que des battues concertées soient organisées

L’Etat s’était engagé à prendre en charge 40% des loyers de chasse dans la zone PPA. Il faut inviter les chasseurs à rencontrer leur bailleur pour faire avancer cette aide au plus vite.

Notre Fédération a demandé à l’Etat de prendre en charge la facture des dégâts agricoles de ces trois massifs empêchés de réguler les animaux bien malgré eux. L’Administration ergote et tente de minimiser sa prise en charge éventuelle.

Loïc LEHALLE animait le secteur PPA dans le pays haut et dynamisait notre politique de peuplement du faisan dans ce secteur sinistré. Il a décidé de poursuivre ses études en alternance. Dans ce contexte de temps partagé, son poste ne pourra pas être financé par l’Etat. Nous sommes à la recherche de son remplaçant.

**CENTRE DE NAISSANCES DES FAISANS**

Le Conseil souhaite pérenniser la politique de réimplantation des faisans dans le pays haut touché par la PPA. A ce titre, il est décidé à l’unanimité des membres du Conseil d’interdire le tir de la poule faisane sur l’ensemble des massifs 1, 2 et 3. Il propose d’organiser une visite des centres de naissance des faisans de la FDC du Pas de Calais avec les Administrateurs et les techniciens afin d’envisager l’implantation d’une antenne dans le pays haut.

**ETANGS FEDERAUX ET GIBIER MIGRATEUR**

Les étangs de Saint Clément ont été aménagés par les chasseurs volontaires qui ont prélevé 14 oiseaux en trois sorties. La Fédération bénéficie d’un étang propriété de la Fondation Nationale sur le site de Saint Clément et en loue un autre voisin à hauteur de 2750€ annuels. De surcroît, plusieurs étangs sont gracieusement mis à la disposition de la Fédération.

 Les coûts d’aménagement (déboisement, fauchage, aplanissement des berges etc…) traités au plus juste ont été réalisés en grande partie par des bénévoles, ils s’élèvent à 2315, 79€.

L’entretien des abords et des accès sera réalisé par des agriculteurs qui fauchent les prés pour leurs animaux ou y font paître leurs troupeaux.

L’étang propriété de la Fondation Nationale Pour la Protection des Habitats de Loisy doit être aménagé prochainement. Jusqu’ici les devis proposés étaient trop élevés. Il est envisagé que l’aménagement de cet étang soit finalement réalisé par une classe des élèves de Pixérécourt qui ont un module aménagement dans leur cursus scolaire.

Dans le cadre de sa politique de défense et de promotion de tous les modes de chasse, la Fédération envisage de créer un centre d’élevage de canards appelants sur son site d’Atton. Les devis détaillés de cette installation s’élèvent à 19 762 €. Ils comprennent notamment la création de bacs en béton, de mise en eau de canalisations pour la vidange des bassins et les grillages nécessaires à pareil centre d’élevage. Il convient de vérifier avec la mairie d’Atton si une telle installation est possible dans la zone. **Le Conseil valide ces devis et l’installation de ce centre à Atton à l’unanimité moins une abstention.**

**SECURITE A LA CHASSE ET CYNETIR DE BLENOD**

Il s’avère que peu de chasseurs profitent de cet équipement au combien nécessaire.

Le Président rappelle que la Loi Chasse de juillet dernier impose une formation sécurité obligatoire aux chasseurs tous les dix ans. Dans ce contexte et afin de favoriser l’accès du plus grands nombre d’adhérents au Cynétir, le **Conseil décide à l’unanimité de relevé l’aide fédérale à 20 € par séance pour tous les chasseurs du département sans distinction d’âge**.

**NOUVEAU SDGC**

Le nouveau Schéma a fait l’objet de nombreuses discussions ce qui explique qu’un avenant fera la jonction entre l’ancien SDGC qui se poursuivra jusqu’à la fin de la saison. Le nouveau Schéma 2020/2026 sera signé au printemps.

Un document exhaustif reprenant les nouvelles mesures qui s’appliquent à compter de septembre 2019 est distribué à chaque administrateur. Patrick MASSENET souligne que les comités de pilotage sont désormais co-présidés parle Louvetier et L’Administrateur local. A ce titre, il va rapidement solliciter une réunion de cadrage avec les Louvetiers afin d’harmoniser les points de vue et les objectifs.

Il rappelle que pour les territoires membres des GIC, seules les attributions de sanglier femelle SAF se feront individuellement par territoire mais que les bracelets de SAI seront bien distribués par les GIC.

**PLAN DE CHASSE SANGLIER/DEGATS DE GIBIER**

Roméo RIEDER revient rapidement sur l’importance des dégâts de gibier cette saison. Il explique que la personne en charge de ce dossier Carole L’Huillier peine légitimement à y faire face et remercie les Administrateurs de ne pas lui demander de statistiques et autres informations supplémentaires jusqu’à nouvel ordre.

Patrick MASSENET effectue un bref rappel

Les attributions de plans de chasse sanglier sont les fruits d’un processus en quatre étapes.

L’avis des comités de terrain est la première étape. Il est suivi par l’examen des propositions des comités par le Groupe de travail sanglier avant que la Commission Départementale présidée par Monsieur le Préfet n’émette un avis. A l’issue de ces trois étapes qui ne rassemblent que des propositions, c’est le Préfet qui demeure le seul décideur des attributions.

Le Président fait un tour de table des difficultés rencontrées. Il rappelle le contexte actuel en matière de dégâts de gibier. La pression subie par les chasseurs est inédite. L’Etat souhaite absolument une décrue des dégâts et y consacre de nombreux moyens.

Le Président répète à chaque administrateur la nécessité d’être vigilant, sélectif et volontariste en matière de réduction des dégâts.

Dans ce droit fil Patrick MASSENET rappelle les règles que le Conseil d’Administration de la Fédération s’est fixé à savoir :

* Co-présider les comités de pilotage dans un souci d’équité mais avec une vraie volonté de réduction des dégâts de gibier,
* Sauf exception, ne pas faire peser de contraintes sur les territoires d’ACCA qui normalement prélèvent de façon volontaire,
* Ne pas écarter les lots classés en point noir ou en vigilance des GIC auxquels ils appartiennent afin qu’ils puissent bénéficier de bracelets sanglier SAI à volonté mais leur attribuer des bracelets femelle SAF de façon individuelle.

La réunion se termine à 22 heures autour d’un repas convivial.